

Rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

---

# **Enquête administrative consécutive à l'agression d'une élève du collège Arthur Rimbaud de Montpellier**

Synthèse du rapport

**N° 23-24 227C – avril 2024**

*Inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

**Enquête administrative consécutive  
à l'agression d'une élève du collège Arthur Rimbaud de Montpellier  
Synthèse du rapport**

**Avril 2024**

## SOMMAIRE

Contexte général.....	1
La chronologie du mardi 2 avril, jour de l'agression de Samara .....	1
L'élève Samara.....	3
Conclusion .....	4

## Contexte général

Suite à l'agression violente d'une élève de 4<sup>e</sup> du collège Arthur Rimbaud de Montpellier, à l'extérieur de l'établissement, le 2 avril 2024, la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a décidé de diligenter une mission flash le 4 avril 2024 afin d'examiner les conditions de prise en charge de cette élève le jour de son agression et, plus globalement, d'évaluer la situation de la jeune fille au sein de l'établissement notamment au regard d'éventuels faits de harcèlement. Dans ce contexte, la mission s'est concentrée sur la seule situation de la victime considérant que les éléments relatifs aux agresseurs présumés, à ce stade, font l'objet de l'enquête judiciaire.

La mission a conduit 51 auditions et les échanges ont été principalement organisés dans les locaux du collège Arthur Rimbaud ou du rectorat. Compte tenu de la période de vacances scolaires et de la nécessaire articulation entre les enquêtes judiciaire et administrative, l'audition d'élèves a été retardée. L'élève victime de l'agression n'a pu, quant à elle, être auditionnée en raison de son état de fragilité psychologique et de son refus, à ce stade, de s'exprimer sur ce qui lui est arrivé avant son agression.

Le collège Arthur Rimbaud est un gros établissement REP<sup>+</sup><sup>1</sup>, au sein de la cité éducative du quartier Mosson / Celleneuve. Le collège a accueilli 831 élèves à la rentrée 2023 et ce nombre a sensiblement augmenté depuis quelques années, avec une croissance d'environ 200 élèves depuis 2017.

Les atteintes à la laïcité sont rares et gérées au cas par cas. Les personnels ont bénéficié des formations sur le sujet à l'automne 2022.

Le collège Arthur Rimbaud a mis en place le dispositif pHARe à la rentrée 2023 et l'a dénommé : « *Bien dans mon collège* » (BDMC). Des personnels, dont des enseignants ont été formés à ce dispositif et des élèves ambassadeurs identifiés. Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, 42 situations ont été prises en compte et enclenchées dans le dispositif. Deux faits établissements relatifs à des suspicions de harcèlement ont été signalés. Aucune de ces situations ne concerne Samara.

L'infirmerie du collège est particulièrement sollicitée sans lien direct avec le climat scolaire mais en remplacement parfois de « consultation médicale ».

## La chronologie du mardi 2 avril, jour de l'agression de Samara

La matinée du mardi 2 avril se déroule normalement au sein du collège Arthur Rimbaud. En cette fin de trimestre, des réunions de remises de bulletins sont prévues au cours de la journée avant le début des vacances de printemps qui débutent le vendredi de cette même semaine.

La mère de Samara se rend au collège pour une réunion. Ne pouvant assister à la remise des bulletins de sa fille Samara en fin de journée, elle prend un rendez-vous téléphonique avec son professeur principal pour la mi-journée afin d'échanger sur les résultats et l'orientation scolaire de sa fille.

Ce mardi matin, Samara est en classe et quitte l'établissement à 11 h 30 pour sa pause méridienne. Elle reviendra pour son cours de 13 heures.

Lorsque le professeur principal de Samara sort du collège à 12 h 30, il aperçoit Samara qui a une altercation verbale avec un autre élève. Celui-ci lui reproche d'avoir pris une photo de lui, à son insu, avec l'intention de la poster sur un compte « Fisha<sup>2</sup> ». Samara refuse de montrer son portable à l'élève et au professeur principal qui le lui demande afin de régler leur différend. Suite à l'intervention d'une autre élève, présente sur le parvis du collège, qui atteste du fait que Samara n'a pas pris de photo, la situation s'apaise. Peu de temps après, un groupe de quatre ou cinq jeunes qui ne sont pas scolarisés au collège s'approche et demande à Samara de venir car ils veulent lui parler. Les jeunes ne sont pas agressifs et demandent à Samara de la suivre à l'écart. Ils évoquent dans leurs propos les réseaux sociaux. Samara est calme et dit à son professeur, qui lui pose la question, ne pas les connaître, ni savoir ce qu'ils voulaient. Le professeur principal interrompt une

---

<sup>1</sup> Réseau d'éducation prioritaire, avec des moyens renforcés. Le collège Arthur Rimbaud est le plus gros REP+ de l'académie.

<sup>2</sup> Les comptes « Fisha » sont créés pour divulguer des informations personnelles, des photos et vidéos intimes d'une personne pour l'humilier.

conversation qu'il avait avec un membre du personnel du collège et s'interpose en leur demandant de partir. Ils insistent puis partent et quittent le parvis.

Le professeur principal appelle la mère de Samara, comme convenu entre eux, pour parler du 2<sup>ème</sup> trimestre de sa fille. Il est 12 h 43. Il commence par relater la première séquence sur l'histoire de la photo. La mère souhaite parler à sa fille et lui demande de montrer son portable au professeur. Le professeur n'insiste pas plus car le conflit est clos, le garçon s'est retiré, et il n'estime plus nécessaire de regarder le contenu du téléphone de Samara. Puis il évoque la 2<sup>ème</sup> séquence avec la venue d'un groupe de jeunes voulant parler à Samara. Le professeur principal indique avoir invité la mère à venir chercher sa fille mais sans plus d'insistance dès lors que rien ne laissait présager qu'il pourrait y avoir un potentiel risque pour Samara à la sortie des cours. Sa mère s'engage à venir la chercher. La mère de Samara dit, de son côté, que le professeur lui aurait dit : « *qu'il craignait pour sa fille qu'elle se fasse agresser* ». La mission n'a pas pu avoir confirmation de ces propos. Leur conversation se prolonge, sans manifestation d'inquiétude, sur les résultats de Samara au 2<sup>ème</sup> trimestre et sur des points concernant son orientation. Samara est rentrée dans le collège pour reprendre ses cours à 13 heures lorsque le professeur quitte le parvis du collège.

La mission établit que le professeur principal quitte l'établissement convaincu que la question est réglée, que la mère est informée de ce qui vient de se passer, qu'elle ne manifeste pas d'inquiétude particulière à ce moment et qu'elle viendra à la sortie. Le cours normal de la journée reprend. Il estime qu'il lui suffira de faire un compte-rendu des événements à la vie scolaire à son retour au collège pour la réunion de 17 heures.

Entre 13 heures et 14 heures, la mère de Samara dit avoir appelé l'établissement à deux reprises pour demander que sa fille ne sorte pas du collège à la fin de ses cours. Elle atteste, de façon précise, avoir pu parler à la vie scolaire et passer sa consigne. Pour autant, après avoir entendu l'ensemble des personnes directement concernées par ces potentiels appels, et procédé à des vérifications<sup>3</sup>, rien ne corrobore les propos de la mère de Samara<sup>4</sup>. La mission n'a donc pas pu récupérer de preuve objective ni par conséquent établir la réalité de ces deux appels et donc de sa demande de garder Samara à l'intérieur de l'établissement.

Entre 14 heures et 16 heures, Samara est en cours. Elle exprime le souhait de se rendre à l'infirmerie sans pour autant préciser, au professeur et au personnel soignant, de raison particulière autre qu'un mal de tête.

La sortie des cours entre 16 h 10 et 16 h 25 s'effectue normalement. Jusqu'à 17 heures le parvis est calme. Il n'y a eu aucun attroupement, aucun regroupement visible, ni aucun bruit suspect. Des parents sont présents. Ils attendent la réunion de remise des bulletins de 17 heures.

Entre 16 h 25 et 16 h 30 que l'établissement reçoit un appel de la mère de Samara qui demande si sa fille est sortie, si elle a pris le bus et s'il y a un attroupement devant le collège ou si des jeunes attendent. On lui confirme que sa fille est sortie et que le parvis est calme sans attroupement.

La mère de Samara déclare avoir rencontré des difficultés sur le trajet vers le collège qui l'ont mise en retard. Elle retrouve sa fille en chemin et la prend en charge après l'agression qu'elle vient de subir. S'agissant de l'agression et de son lieu précis, seule l'enquête judiciaire est compétente pour en déterminer l'emplacement et le déroulement exacts. Au regard des témoignages recueillis, la mission note cependant que l'agression ne se déroule pas devant l'établissement comme cela a pu être dit ou écrit.

Peu avant 17 heures, donc peu après l'agression de Samara, son professeur principal revient vers le collège pour sa réunion de remise de bulletins. Il aperçoit un attroupement à environ 200-300 mètres du collège (hors champ visuel du parvis du collège). Il s'interpose. Une fille et un garçon du collège se disputent au sujet de l'agression de Samara. Il y a beaucoup d'émotion parmi les élèves.

Entre 17 heures et 19 heures, l'information sur l'agression qu'a subi Samara et sa gravité, va être progressivement connue et communiquée aux responsables de l'établissement qui sont en réunion de fin de trimestre avec les parents d'élèves et en conseil d'administration. Les contacts sont pris avec la police, les autorités académiques et la mère de Samara.

---

<sup>3</sup> Dans la limite des pouvoirs d'enquête de la mission d'inspection.

<sup>4</sup> Malgré la demande de la mission, la mère de Samara n'a pas été en mesure de fournir son journal d'appels.

Après avoir entendu l'ensemble des acteurs impliqués<sup>5</sup> dans le déroulement de la journée du mardi 2 avril, la mission souligne que :

- bien que Samara ait été interpellée par des jeunes, à deux reprises avant 13 heures, la situation apparaissait comme réglée et apaisée pour le professeur principal présent lors de ces échanges. Rien ne pouvait laisser penser, au regard des informations dont il disposait, que Samara courait un quelconque danger, Samara elle-même ayant dit ne pas connaître le groupe qui l'avait interpellée et ne pas savoir de quoi il s'agissait ;
- bien que Samara ait pu paraître préoccupée en cours dans l'après-midi, elle n'a pas donné de raison particulière aux personnes qui lui ont explicitement demandé si elle avait des problèmes ;
- bien que la mère de Samara affirme avoir appelé le collège à deux reprises entre 12 h 30 et 14 h pour demander à ce que sa fille ne sorte pas du collège après les cours, ces affirmations ont été contredites par plusieurs témoignages. Aucune preuve d'une autre nature n'a pu être apportée.

Après avoir établi et analysé une chronologie précise des faits concernant Samara, la mission estime que rien ne permettait d'anticiper le risque de guet-apens dirigé contre elle.

## L'élève Samara

### *Sa scolarité*

La jeune Samara a commencé sa scolarité en 6<sup>e</sup> au collège Arthur Rimbaud lors de la rentrée scolaire 2021-2022. Cette année-là, aucun problème particulier n'est identifié. Ses résultats scolaires se détériorent au second semestre de sa 5<sup>e</sup> avec de nombreuses absences. Des problèmes de comportement sont également relevés à cette occasion.

Son niveau scolaire continue à baisser en 4<sup>e</sup>, mais ses absences diminuent drastiquement. En revanche, les problèmes comportementaux perdurent et font l'objet d'échanges réguliers entre la vie scolaire et la mère de Samara.

### *Des situations concernant Samara et leur prise en charge*

Début juin 2023, la mère de Samara prévient par courriel la vie scolaire du collège de la circulation d'une photo insultante de sa fille à caractère sexiste et sexuel venant d'un compte Snapchat et la lui envoie. La mère est informée de la marche à suivre pour signaler la photo auprès du 3018<sup>6</sup>. La vie scolaire l'invite à la tenir informée des démarches entreprises afin d'envisager les suites potentielles dans l'établissement. Samara a été reçue sur ce sujet et aurait répondu que pour elle, c'était de « l'histoire ancienne », du passé. Elle n'a pas révélé de nom à cette occasion et le collège n'a donc pas été en mesure d'identifier le responsable pour le sanctionner.

Le 16 janvier 2024, la vie scolaire fait un signalement sur la situation de Samara dans le cadre du protocole PHARe, estimant qu'elle est souvent en conflit avec d'autres élèves, et se demandant si cela relève du harcèlement. Samara est reçue le vendredi 19 janvier par une personne membre du dispositif PHARe qui informe alors la vie scolaire que Samara lui a dit avoir eu un souci avec une élève mais que c'était réglé et qu'elle viendrait la voir s'il y avait à nouveau un problème. Aucune suite n'est donnée compte tenu du fait que Samara n'a pas souhaité détailler la situation et a affirmé que le problème était réglé. Samara n'ayant pas identifié « d'intimidateur<sup>7</sup> », le processus habituel de suivi n'a pu être enclenché.

Courant mars 2024, et par deux fois, les difficultés scolaires de Samara et ses problèmes de comportement sont évoquées entre la vie scolaire et ses professeurs. Le dernier courriel de la vie scolaire date de la fin de la semaine précédant l'agression de Samara. Le professeur principal de Samara en parle avec sa mère le jour même de l'agression.

---

<sup>5</sup> À l'exception de Samara qui, à ce stade, ne veut pas s'exprimer.

<sup>6</sup> Numéro d'urgence pour signaler des faits de harcèlement ou de cyber-harcèlement et obtenir la suppression de contenus ou comptes préjudiciables.

<sup>7</sup> Terme usité dans le dispositif.

Ces derniers mois, les problèmes de Samara ont donc été repérés et ont donné lieu à un suivi approprié de l'établissement.

### *Les graffitis concernant Samara*

Lors d'un déplacement au sein du collège, la mission a relevé deux graffitis concernant Samara, de petite taille : l'un sur la face intérieure d'une porte des toilettes des filles, l'autre sur un mur d'une salle de classe juste au-dessus d'un radiateur découvert et signalé par l'établissement à la mission.

Un graffiti sur une porte interne des toilettes des filles évoquant Samara (mais non insultant) a été effacé le vendredi 5 avril après avoir été signalé la veille. Aucun autre graffiti concernant Samara n'a été signalé à la mission. D'une façon générale, la mission relève que si Samara a pu faire l'objet occasionnellement de graffitis la ciblant, cette situation n'est pas habituelle. La mission n'a pas relevé une présence importante des graffitis au sein de l'établissement, ceux-ci étant effacés rapidement dès leur signalement.

### *Un fait récent concernant Samara*

Samara aurait été agressée le mercredi 27 mars en début d'après-midi en dehors du collège. La raison de cette agression serait à rechercher dans l'existence d'un montage vidéo posté sur les réseaux sociaux et attribué à Samara. Un groupe de jeunes s'en serait pris à elle à l'abri des regards après sa sortie de l'établissement et l'agression aurait été filmée.

Le jeudi 28 mars, Samara dit avoir mal au dos et son enseignante l'envoie à l'infirmerie. Samara récupèrera une béquille à la vie scolaire. Samara dira qu'elle est tombée, ses amis diront qu'elle s'est faite agressée. Samara ne revient au collège que le 2 avril.

Sur cet épisode, sur lequel l'enquête administrative a peu d'éléments, ceux que l'enquête judiciaire pourra recueillir seront éclairant.

### *Le rôle délétaire des réseaux sociaux*

Plusieurs témoins entendus par la mission, adultes comme élèves, ont déclaré que Samara est une fille plutôt « joyeuse », qui a des copines et n'est donc pas isolée. Cependant, elle rencontre d'importants problèmes relationnels avec d'autres élèves qui trouvent essentiellement leur source sur les réseaux sociaux, et notamment via les comptes « Fisha ».

Il aurait été reproché à Samara par d'autres jeunes de les prendre en photo, de manipuler les photos afin de leur donner un aspect humiliant, dégradant ou insultant, avant de les faire circuler sur les réseaux. De faux comptes auraient également été créés sur les réseaux sociaux et Samara aurait été accusée d'en être à l'origine. Ces publications sur les réseaux sociaux qui circulent entre jeunes ont pu conduire à l'apparition de « posts » menaçants à l'encontre de Samara, connues des adultes postérieurement à l'agression de Samara.

Des bagarres impliquant Samara se sont produites, essentiellement depuis ces derniers mois, sans qu'il ne soit clairement établi que Samara en ait été à l'origine, la victime ou qu'elle y ait simplement participé. Il a été également dit que ces conflits pouvaient trouver leur origine dans des différends à caractère communautaire. Selon les informations en sa possession, la mission considère que le sujet communautaire n'est pas absent mais n'a pas joué un rôle prépondérant dans l'agression de Samara.

Samara ne parlait pas aux adultes des difficultés qu'elle rencontrait et ne semblait pas non plus s'en ouvrir totalement à ses amis. Plusieurs responsables au sein de l'établissement se sont trouvés limités dans leur accompagnement de Samara n'ayant pas assez d'informations pour pouvoir pleinement l'aider.

Sans pouvoir statuer sur l'origine et le déroulement des bagarres, et au vu des éléments portés à sa connaissance, la mission estime que Samara s'est retrouvée prise dans un engrenage auquel elle n'a pas su répondre ou mettre fin et dont elle n'a pas souhaité parler aux adultes du collège.

## **Conclusion**

À l'issue de ses investigations, la mission fait le constat de signaux d'alerte qui, agrégés, font l'évidence d'un mal-être croissant de Samara. Ces signaux, épisodiques depuis la fin de l'année dernière, sont allés

s'accélération depuis le début du mois de mars et ont conduit à un suivi de l'élève resserré par la vie scolaire qui manifeste une attention de plus en plus soutenue dans ces dernières semaines. La dégradation des relations de Samara avec d'autres élèves, et sa difficulté à en référer aux adultes, sont bien établies.

Dans la limite des témoignages d'élèves qui ont pu être recueillis dans les délais impartis, et sans les résultats de l'enquête judiciaire, seule en mesure de vérifier l'origine des comptes « Fisha », des photographies postées et de la responsabilité de chaque élève, la mission ne peut distinguer de façon objective l'existence de harcèlement individualisé à l'encontre de Samara ou celle d'un climat global humiliant et agressif parmi les élèves.

La mission fait état d'un collège qui, par sa taille, par le contexte socio-économique, culturel et religieux, peut être amené à gérer des situations complexes, individuelles ou collectives. Elle note une vie scolaire et une équipe qui traitent ces situations avec fluidité et implication, entre enseignants, vie scolaire, personnels sociaux et de santé en lien avec les parents et les élèves. La mission considère cependant que l'affectation d'un assistant de prévention et de sécurité au sein du collège se révélerait un atout supplémentaire dans le contexte actuel de l'établissement.

La mission a constaté la réalité d'une très forte cohésion de l'ensemble des personnels, enseignants et non enseignants, de l'établissement. L'ensemble des personnes rencontrées ont toutes fait part de leur satisfaction à faire partie de cet établissement, tant par la bonne entente au sein des équipes que dans leur relation avec les élèves.

Elle remarque une sensibilité forte aux questions de harcèlement et de cyber-harcèlement par l'établissement qui a déployé un suivi individuel des situations. Concernant Samara, une identification et un suivi global et attentif de sa situation ont été mis en place par la vie scolaire.

À l'issue de ses investigations, et concernant la prise en charge de Samara le 2 avril, la mission n'a relevé aucun manquement fautif de la part du personnel de l'établissement et ne peut établir objectivement une situation de harcèlement scolaire à l'encontre de Samara

La mission souligne néanmoins l'importance d'une communication suivie auprès de la vie scolaire, par les enseignants, pour des élèves qui apparaissent de façon récurrente en fragilité ou en difficultés relationnelles, selon des modalités agiles à définir. Pour ces élèves, elle doit aussi s'exercer pour des événements isolés, paraissant anodins car habituels, dont ils auraient connaissance y compris via les réseaux sociaux.